Lotissement Le Clos des Lucioles

SCHEMA DES CLOTURES

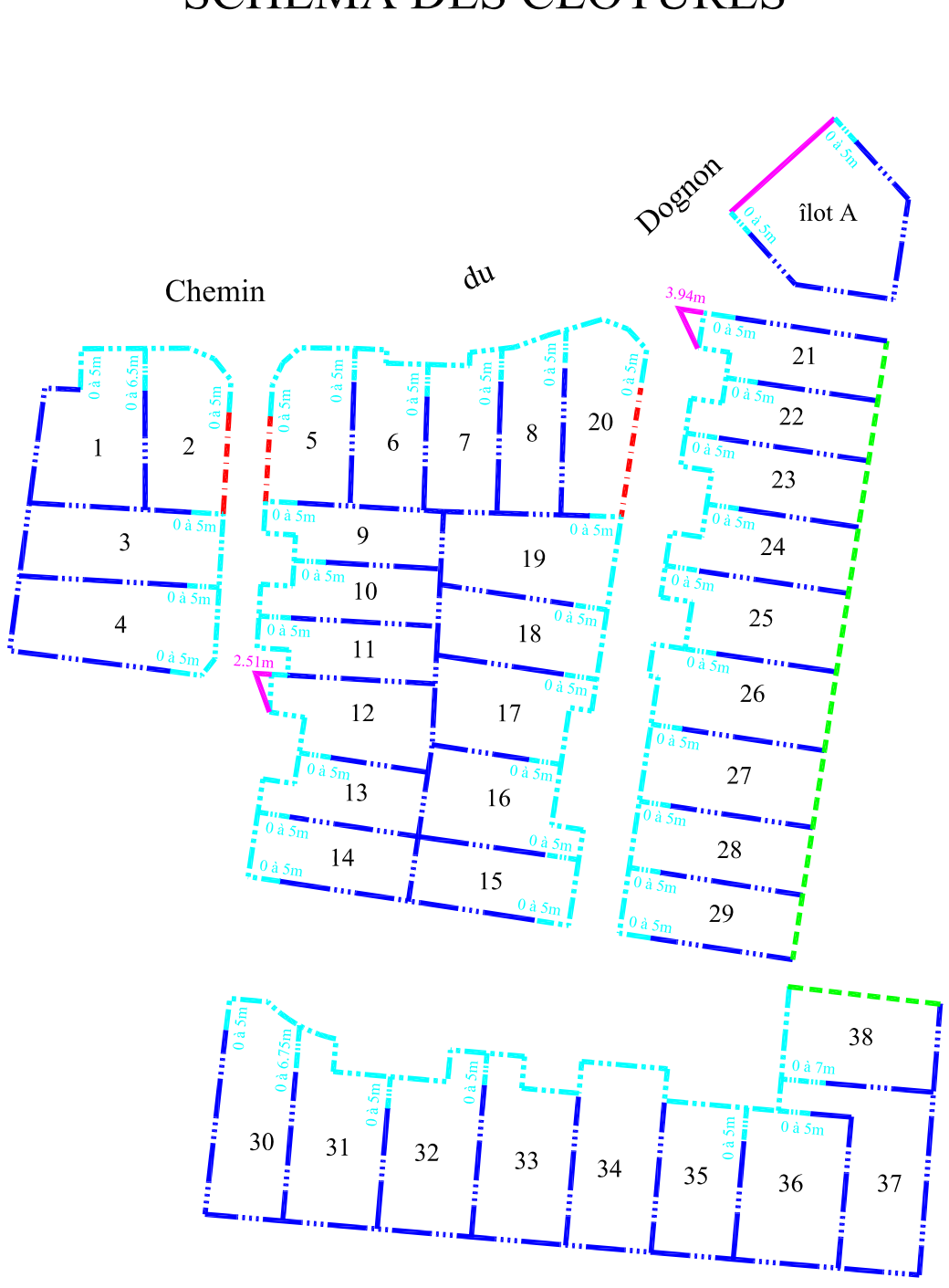

—— LEGENDE ——

- Mur plein Ht 1.80m maxi ou Grillage rigide Ht 1.60m doublé d'une haie
- Haie champêtre obligatoire doublée ou non d'un grillage rigide Ht 1.60m
- Clôture interdite (sauf muret technique)
- Grillage rigide Ht 1.60m doublé d'une haie + pare vue de 2m de long dans le prolongement de la construction
- Mur bas : hauteur 1.2m

Clavette
Le Clos des Lucioles

Plan de bornage et de vente
Lot n°29
Cadastré: AA n° 305
Surface : 285 m²

Plan de Situation

SCP CHANTOISEAU BOUTGES - Géomètres Experts Foncier
54, Rue de Vaugouin - 17000 LA ROCHELLE - bcge@sfr.fr
Dessiné le 09 février 2015 - Complété le 06 juillet 2015 - Modifié le 11 août 2016

D : 113131

Echelle : 1/200

N

LEGENDE

- Sens de circulation
- Accès véhicules obligatoire largeur maxi 5.00m
- Accès véhicules possible largeur maxi 5.00m
- Accès piéton uniquement
- Accès véhicules et piétons interdit
- Implantation obligatoire de tout ou partie de la construction à l'alignement avec un minimum d'une pièce principale
- Ligne d'implantation de tout ou partie de la construction principale
- Bande d'implantation de tout ou partie de la construction sauf garage
- Marge de recul de 3m obligatoire pour les annexes indépendantes de la construction
- Zone de construction de bâtiments à rez-de-chaussée uniquement
- Traitement architectural d'angle
- Liaison piétonne
- Lampadaire à poser
- Borne OGE
- C:13.90 Coffrets EDF et GDF
- Boitier de branchement Télécom
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- PI Borne incendie
- Borne bois
- 14.15 Altitude terrain naturel (après travaux de viabilité)
- 14.10 Altitude projet voirie finie

- Enrobés
- Calcaire
- Béton désactivé
- Herbe
- Bassin d'infiltration
- Arbre existant
- Végétation à conserver
- Arbre d'alignement (Charme Bétulus Frans Fontaine, Poirier à fleur ...)
- Frêne, Erable champêtre ...
- Massifs arbustifs
- S. Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R

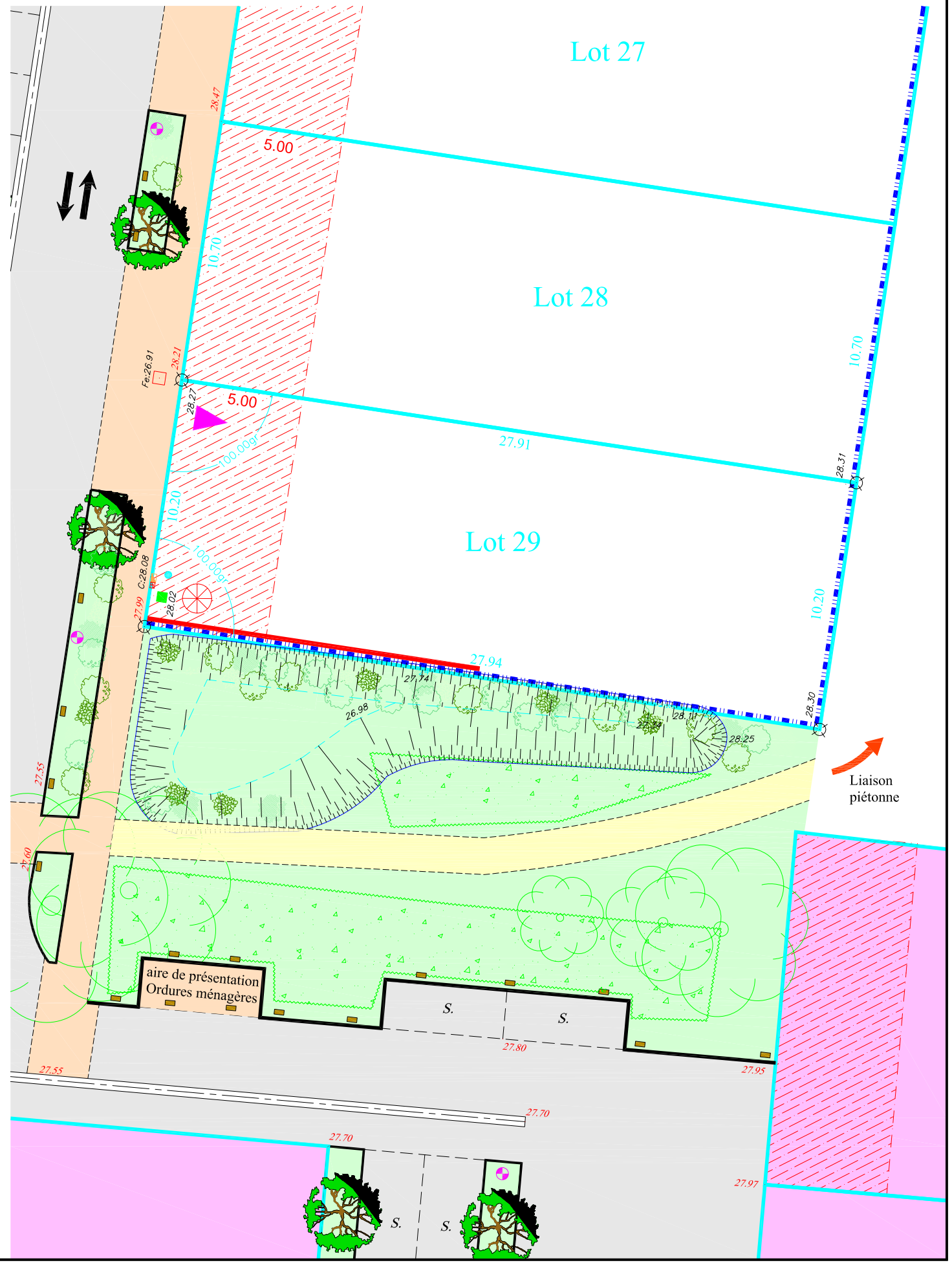

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.